

## GARD VAUVERT DOMAINE DE MONTCALM

Ce domaine de Petite Camargue fait partie du site de la Camargue, inscrit depuis le 15 octobre 1967. Situé aux confins de la commune de Vauvert et d'Aigues-Mortes, il a été créé « ex nihilo » par Louis Prat, un industriel marseillais, au moment de la lutte contre le phylloxéra. Cette zone de marais, pâtis et sylve appartenait aux descendants de la famille de Montcalm. En 1882, Louis Prat, fils aîné de Claudius Prat et de Rosine Noilly dont le mariage a fondé la firme Noilly-Prat, achète 800 hectares de ce terroir inculte pour planter de la vigne dans les zones inondables proche de la route de Sylveréal. (cf Roland COURTOT : *un château marseillais en Petite Camargue : le domaine de Montcalm* in Méditerranée n°3-4, 1993)

La firme **Noilly-Prat**, célèbre pour son vermouth, a remporté une médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1878, elle emploie alors 600 ouvriers et fabrique 100 000 hl de vermouth, c'est « une des plus belles fortunes de la ville ». Rosine Noilly-Prat dirigera les affaires jusqu'à sa mort, en 1902. (cf biographie d'Anne Rosine Noilly-Prat par Eliane RICHARD in *Les patrons du Second Empire, Marseille*, par Roland CATY, Pierre ECHINARD, Eliane RICHARD, Picard, 1999). Son fils aîné Louis, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille de 1899 à 1901, participe activement à cette assemblée, surtout dans le domaine du commerce international, il est aussi président du Conseil d'administration de l'Ecole des mousses et des novices gérée par la CCI, du Yachting Club, le cercle le plus en vue, censeur de la succursale marseillaise de la Banque de France, ...

**Le domaine de Montcalm** : Sur les 800 hectares achetés, se trouvent de nombreux mas : le mas neuf, le mas Sicard ou Sainte Anne, le mas de Chaix et la Souteyranne. La partie plantée en vignes se situe entre ces mas et n'occupe que la moitié des terrains mais Louis Prat va y mettre en place une exploitation selon les techniques agricoles et œnologiques les plus modernes pour l'époque. Les 490 hectares restant forment un domaine de chasse et de loisir. La création du hameau que nous voyons aujourd'hui exprime cette double fonction : autour du château central, se trouvent les chais et les bâtiments d'exploitation viticole (écurie, maison du régisseur, logement des ouvriers ...) Le hameau comprend aussi les écuries et remise de maître avec le logement des cochers, ainsi que les maisons des domestiques et des gardes-chasse, un four, une école, le château d'eau, sans oublier la chapelle située un peu à l'écart du domaine. Le château sert surtout de rendez-vous de chasse et de lieu de réception pour les amis de Louis Prat ou les clients de l'entreprise. Entre Montcalm et le mas Neuf, en pleine sylve, se trouve encore le rendez-vous de chasse, petite construction aménagée avec la même qualité que le château. Un élevage de faisans jouxtait ce bâtiment et les abreuvoirs bénéficiaient, comme tout le domaine, de l'eau du Petit Rhône grâce à une conduite qui pompait l'eau au lieu-dit « la machine de Montcalm ».

En 1898, le ministre de l'Agriculture visite Montcalm et son adduction d'eau ; peu après Louis Prat est nommé Chevalier du Mérite Agricole pour sa mise en valeur de terres incultes (CF les chroniques d'Edmond Falgairolle). Cependant, le domaine viticole n'a jamais pesé d'un grand poids dans l'économie de la firme Noilly-Prat. Cf Roland Courtot op.cité.

Louis Prat poursuit ses acquisitions en achetant en 1893 le domaine d'Avignon situé non loin de là mais de l'autre côté du Rhône. Ce domaine de plus de 3 000 hectares comprend un château du XVIIIème siècle qu'il fait aménager à l'intérieur avec le même confort qu'à Montcalm, un parc, de nombreux bâtiments de service et le mas de la Cure, mais 75 hectares seulement sont plantés en vignes.

Le château d'Avignon est actuellement inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques mais le classement en est demandé.

La construction de Montcalm est attribuée à **Auguste VERAN**, architecte des Monuments Historiques du département des Bouches-du-Rhône à Arles et architecte de la ville CF *Entre Science et Tradition : Auguste VERAN, un artiste arlésien , 1839-1927*, catalogue de l'exposition organisée par les Archives Communales d'Arles en collaboration avec Bernard THAON, historien de l'architecture, 1998

Les archives de l'atelier d'Auguste Veran n'ont pas été retrouvées, il en est de même des archives personnelles de Louis Prat, mort sans descendant, ce qui nous prive de toute information précise sur ce chantier. Cette attribution est cependant corroborée par la participation attestée de cet architecte à la restauration intérieure du château d'Avignon et par la parenté stylistique des deux bâtiments qui appartenaient alors au même propriétaire.

A la mort de Louis Prat, en 1932, son héritier garde le château d'Avignon qui sera cédé par ses descendants au département des Bouches-du-Rhône en 1984.

Le domaine de Montcalm est vendu aux enchères et le château sert de carrière de pierre tandis que le second œuvre est dispersé : c'est ainsi que des boiseries, deux cheminées et une porte en marbre sont achetés par la Chambre de Commerce de Nîmes et placées dans la salle des séances.

Au lendemain de cette débâcle, le cadastre de 1938 donne une image très proche encore du domaine conçu par Louis Prat. Au centre le château (figuré en ruine) et les chais forment un carré régulier délimité par un chemin. Cet ensemble est entouré sur trois côtés des bâtiments de services. En comparant avec le cadastre actuel, on peut mesurer quelques modifications mais on constate un seul ajout : il s'agit de la maison (parcelle 6) située de l'autre côté du chemin à l'ouest, face aux chais et une seule disparition, celle du bâtiment jouxtant le four (parcelle 375) qui devait être le «chalet» puisque les habitants gardent encore le souvenir d'une construction en bois. Autre transformation : le petit bâtiment carré jouxtant le château d'eau qui devait être le «lavoir de maître » a disparu, englobé dans le bâtiment de l'école, celle-ci a été agrandie à l'arrière et un hangar a été construit en face (parcelle 576).

Grâce aux témoignages oraux des habitants, on peut restituer tous les **bâtiments de Montcalm** répertoriés sur la matrice cadastrale : outre le château ruiné (parcelles 21 et 22) et les chais (parcelles 16,17,18), la parcelle 15 abritait les écuries pour l'exploitation, la 13 les logements des ouvriers, la 12 la maison du régisseur et la 10 le four. Face au château (mais pas parfaitement centrée), la parcelle 32 correspond à la «remise de maître», (dite aussi la sellerie) encadrée par les écuries de maître (parcelle 34) et le logement des cochers (parcelle 30). Plus au sud, se trouvaient les maisons des domestiques et des gardes-chasse (parcelles 36,67) où l'on pouvait voir jusqu'il y a peu de temps, les traces d'une volière. Au Nord, les parcelles 27 et 28 abritaient l'école privée avec le logement de l'instituteur, à côté se trouvait le «lavoir de maître » et le château d'eau, parcelle 26. Le nouveau château d'eau en béton a été construit un peu à l'écart au sud mais reste visible sur toutes les vues d'ensemble du hameau comme la transformation la plus manifeste.

L'école est devenue une école publique, les logements ont été réutilisés comme tels, les écuries et le four ont subi les réaménagements les plus sensibles pour être habitables.

**La construction** du château et du hameau s'est faite en trois ans d'après des documents concernant le château d'Avignon, ce qui constitue un véritable record. La date inscrite sur le château d'eau (1892) pourrait marquer la fin des travaux. L'attribution à Auguste Veran n'empêche nullement la participation active du maître de l'ouvrage qui a dû spécifier ses besoins et peut-être même suggérer un style de référence à l'architecte.

Le plan choisi est allongé et se divise en deux parties : l'une pour les réceptions avec l'entrée à l'Est, l'autre à l'arrière pour le logement. L'espace de réception s'articule autour d'un jardin d'hiver orienté au nord. La partie logement se signale par la présence d'une tour, rappel de la tour d'escalier mais qui n'était utilisée, semble-t-il, que pour les services.

Le vestibule central desservait une pièce de chaque côté et conduisait à l'escalier en vis sans noyau, le jardin d'hiver était adossé à l'arrière de la tour d'escalier et était entouré de salons sur trois côtés. L'un de ces salons possède une avancée qui cache la vue de la tour centrale, ce qui semble dénoter des reprises ou des ajouts exécutés au détriment du plan initial.

Toute la construction, un étage sur rez-de-chaussée, est en pierre mais elle n'est taillée et apparente que sur la travée centrale, les deux tours, l'échauguette et tous les encadrements de baies. Le reste est enduit et le style évoque la Renaissance et les châteaux brique et pierre de l'époque Louis XIII. En effet, tous les encadrements de fenêtres sont harpés et se détachent par leur blancheur sur le crépi gris. L'allège des fenêtres de l'étage forme un bandeau continu séparant les niveaux tandis que les motifs rectangulaires en pierre de taille surmontant les baies soulignent les travées.

La travée centrale forme un très léger avant-corps, harpé lui aussi et concentre toute la décoration : la porte d'entrée est surmontée d'une frise et d'un fronton circulaire interrompu par l'espace réservé aux armoiries, il est porté par deux agrafes en masques de lion et soutient deux pots à feu. La fenêtre située au-dessus et encadrée de pilastres doriques est également surmontée d'un fronton triangulaire interrompu, contenant la pierre destinée aux armes entourée de volutes et de guirlandes de fruits.

Les armoiries n'ont pas été sculptées dans la pierre mais existent sur un panneau en bois.

La tour centrale ne présente aucune décoration sculptée.

Ce château, conçu pour les réceptions était surtout aménagé avec beaucoup de raffinement à l'intérieur et jouissait d'un confort rare pour l'époque : en effet, grâce à une pompe qui propulsait l'eau (amenée du Rhône) dans des réservoirs sur la plus haute terrasse, il y avait l'eau courante à tous les étages. De plus, un système d'air chaud circulant dans des conduites en céramique à l'intérieur des murs ou dans des vides sanitaires fonctionnait pour chauffer l'ensemble du château et le jardin d'hiver, pièce majeure pour les réceptions. Cette structure de fer et de verre a été démontée et remontée dans le jardin botanique du parc Borely à Marseille.

Ce système de chauffage et de distribution d'eau se retrouve au château d'Avignon, cachés derrière des boiseries ou des tentures, qui masquent ces éléments modernes, jugés sans doute inconvenants. Toutes les pièces sont recouvertes de boiseries en noyer dues à Auguste Blanqui, ébéniste marseillais qui avait obtenu la médaille d'argent à l'Exposition Universelle de 1878 à Paris. Ceci nous donne une idée de l'aménagement du château de Montcalm dont tout le second œuvre a été vendu ou a disparu. On peut voir une porte et une cheminée néo-renaissance en marbre blanc ainsi que des éléments de boiseries à la Chambre de Commerce de Nîmes, une cheminée en onyx chez les descendants des divers propriétaires qui se sont succédés après la mort de Louis Prat. Seul le petit rendez-vous de chasse situé en pleine sylve a gardé ses boiseries et son aménagement en place. Malgré sa modestie, il témoigne de la qualité des matériaux et de la recherche accordée à chaque détail.

Les maisons du domaine sont construites avec soin : enduites avec les encadrements en pierre ou en briques et les chaînages harpés, elles semblent davantage copiées d'après les catalogues en usage à ce moment-là et ne sont peut-être pas l'œuvre d'Auguste Vérant puisque au domaine d'Avignon, les bâtiments annexes sont dus à Louis Peyron, architecte marseillais.

L'ensemble constitue cependant un tout cohérent, sans lequel ni le château ni l'exploitation viticole ne pouvaient fonctionner.

La construction et surtout la situation de la chapelle pose problème : en effet pourquoi avoir choisi de l'éloigner du château, pourquoi l'avoir située si près du mas de Pive et de telle façon qu'elle n'est pas orientée alors que la place ne manquait pas ? Plus grave encore, cette chapelle ne semble pas avoir été consacrée et ne semble pas avoir été terminée, ce que ni le manque de fortune ni un décès ne sauraient expliquer. L'intérieur très nu, sans aucune trace de badigeon, sans aucune inscription commémorant cette construction, avec un autel très simple en pierre ne correspond ni au parti extérieur ni au luxe des matériaux employés au château. De plus, aucune trace d'inauguration officielle, ce qui paraît étonnant vue la notoriété de la famille et la dévotion de Rosine Prat qui se manifeste à Marseille par des fondations pieuses et de nombreux dons aux églises. Peut-être Louis avait-il pensé en faire son tombeau et a-t-il changé d'avis, en tout cas, une de ses lettres datée de 1899 montre qu'il appointe un chapelain pour assurer le culte et le catéchisme dans cette chapelle.

Cette petite construction de type néo-roman est très soignée : elle présente un plan presque centré dans la mesure où les dimensions du carré de la croisée du transept reprennent celles des deux travées de la nef et des deux bras du transept. L'abside arrondie rompt avec cette symétrie mais grâce à l'emploi d'une travée de chœur, on retrouve la même longueur. A l'extérieur, l'étagement des volumes est très visible. L'intérieur est rythmé par les arcs doubleaux de la nef et se structure autour des piliers soutenant la coupole de la croisée du transept. Seule décoration : les chapiteaux corinthiens des colonnes engagées dans les piliers et les culots ornés de feuilles d'acanthé qui reçoivent les arcs doubleaux. Les vitraux sont signés E. DIDRON et datés de 1886 : ils illustrent la vie de Saint-Lazare : son arrivée en bateau sur le rivage provençal au dessus de la porte, Saint-Lazare évêque bénissant la population locale et sa sœur Marthe domptant la Tarasque dans les bras du transept et dans le chœur, Saint-Lazare évêque d'Autun donnant la communion à une sainte. Le choix de ce saint marseillais s'explique par les origines des commanditaires mais pourrait aussi convenir à une chapelle destinée à abriter un tombeau.

La construction est très soigneusement appareillée et la pierre employée, très blanche et solide, semble la même que celle du château. Son plan recherché ainsi que la qualité de sa mise en œuvre suggère l'intervention d'Henry Revoil, architecte diocésain. Si Louis Prat ne s'est pas adressé à Henry Revoil, la construction a dû incomber à Auguste Vérant, très proche de lui, tant par sa réflexion sur le style néo-roman que par sa parfaite connaissance des édifices romans. En effet, en tant qu'inspecteur des travaux des Monuments Historiques, Vérant avait dirigé les restaurations de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Saint-Trophime et de l'abbaye de Montmajour.

Louis Prat a joué un rôle majeur et pionnier pour la mise en valeur fonctionnelle et rationnelle de ces terrains incultes, malsains et déshérités qui formaient alors la Camargue, grâce en particulier à l'adduction d'eau depuis le Rhône. Mais la double finalité de ce domaine articulant le plaisir de la chasse aux intérêts économiques n'a pas survécu à son commanditaire.

La création «ex nihilo» de ce domaine clos sur lui-même reste unique par l'ampleur des moyens financiers engagés, la qualité de l'architecture et la modernité des équipements.

On a souvent comparé Montcalm à une « villa » romaine formant un îlot de civilisation raffinée au milieu d'un désert et dans un climat hostile, or même si ce n'est plus le cas aujourd'hui, cette expérience mérite d'être sauvegardée.

Un important programme de reconstruction du château est prévu mais son propriétaire en souhaite la protection : l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du château et de la chapelle en totalité devrait s'accompagner de l'inscription des façades et toitures de tout le hameau à l'exception des aménagements récents.

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**JEAN-FRANCOIS GRANGE-CHAVANIS**  
**Architecte en Chef des Monuments Historiques**

**AVIS DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES**

sur le dossier de protection du Domaine de Montcalm à Vauvert (Gard)

Le domaine de Montcalm est un exemple de bonification des terres de la Camargue et de ses environs au XIX<sup>e</sup> siècle.

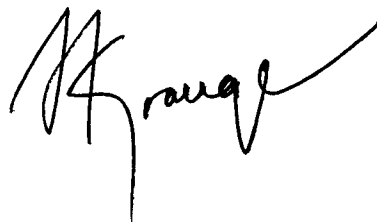
La famille Noilly-Prat qui a créé le domaine et ordonné la construction ex-nihilo des bâtiments est très représentative du mode de vie des grands industriels de la région au siècle dernier.

Mais il ne me semble pas que les restes de Montcalm soient à la hauteur des ambitions de ses concepteurs : le château est pratiquement ruiné, le jardin d'hiver a été transporté à Marseille, les bâtiments d'exploitation sont très remaniés.

Si les vestiges du domaine ont une silhouette pittoresque, leur qualité architecturale est difficilement comparable avec les réalisations d'autres grandes familles d'industriels, du Nord de la France par exemple.

Une protection au titre des Monuments Historiques de cet ensemble ne me paraît donc pas envisageable, à l'exception peut-être de la Chapelle au dessin très pur, qui pourrait être inscrite à l'Inventaire Supplémentaire.

Fait à Lyon, le 2 Mai 2000



L'Architecte en Chef des  
Monuments Historiques,

**47 AVENUE DU MARECHAL DE SAXE 69006 LYON**  
**T 04 78 52 09 99 FAX 04 78 24 83 06**

Membre d'une association agréée, le règlement de honoraires par chèque est accepté



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Languedoc-Roussillon

**AVIS SUR DOSSIER DE PROTECTION**

**30 : VAUVERT : château de Montcalm et chapelle.**

Quoique très altéré par l'état de ruine et d'abandon qu'il subit depuis plusieurs décennies, le château de Montcalm est un exemple réussi d'architecture néo-Louis XIII adapté aux besoins commerciaux de la bourgeoisie industrielle locale. L'escalier de plan ovale avec sa ferronnerie témoigne seul du luxe disparu des intérieurs.

Avis favorable à la protection à condition de restaurer les volumes sans les modifier comme le laisse craindre le projet de travaux du propriétaire. Les dépendances ne présentent pas d'intérêt particulier, le XIXe siècle ayant été souvent plus généreux à l'égard des communs.

La chapelle néo-romane très sobre du fait de l'inachèvement des décors est une citation historiciste en pleine période éclectique. Elle mérite une inscription en totalité.



SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE DU GARD - 2 rue Pradier - 30000 - NIMES  
Tel 04 66 29 50 18/Fax 04 66 84 16 78

NIMES, le 26 Avril 2000

CONSERVATION REGIONALE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
5 bis rue de la Salle l'Evêque  
34967 Montpellier Cedex 2

A l'attention de Josette CLIER

Gard  
VAUVERT  
Domaine de Montcalm

N/Réf. : 240.00.RB.AM

C.R.P.S. du 4.05.2000

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Compte tenu de l'état de ruine de certaines parties de cet ensemble et de la « disparition » d'éléments architecturaux, ce dossier mérite à l'évidence, un échange d'avis et de points de vue entre les membres de la commission avant de proposer une protection définitive.

L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

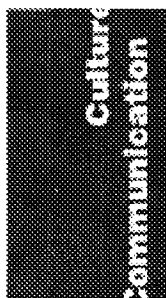
  
R. BOURRIER



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Languedoc-  
Roussillon

## Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

Séance du 04 mai 2000

### PROCES - VERBAL

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel Fontès, directeur régional des affaires culturelles représentant Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, le 04 mai 2000 à 10 h à la préfecture de Région à Montpellier.

26 membres présents :

- le directeur régional des affaires culturelles M. Michel FONTES,
- la directrice régionale de l'environnement représentée par M. Marc ESTEBEN,
- le directeur régional de l'équipement représenté par M. DROSSE,
- le conservateur régional des monuments historiques M. Robert JOURDAN,
- le conservateur régional de l'archéologie M. Xavier GUTHERZ,
- le conservateur régional de l'inventaire M. Xavier FEHRNBACH représenté l'après-midi par M. Jean-Louis LIBOUREL,
- M. Laurent HUGUES, conservateur du patrimoine (monuments historiques),
- M. Jean-Louis REBIERE, architecte en chef des monuments historiques,
- M. Christian PIERROT architecte des bâtiments de France (Aude),
- M. Lucien BAYROU, architecte des bâtiments de France (Lozère),
- Mme Nicole BOUYALA maire de Saint-Quentin-la-Poterie (Gard),
- M. Jacques DANJOU, maire de Villasavary (Aude),
- M. Hubert PESLE, maire d'Aubais (Gard), suppléant de M. Gilles DUMAS,
- Mme Géraldine MALLET, maître de conférence à l'Université Paul Valéry,
- M. Jean-Louis VAYSSSETTES, ingénieur de recherches au service de l'inventaire,
- Mme Jacqueline BAISSETTE, déléguée de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France,
- Mme B. de ROQUETTE-BUISSON, déléguée de "Vieilles maisons françaises" et "Demeure historique",
- M. Antoine BRUGUEROLLE, architecte,



- M. Philippe JOUVIN, urbaniste,
- M. Emmanuel NEBOUT, architecte,
- M. Henri de COLBERT, vice-président de "Praesidium rusticum", suppléant de M. Daniel LAROCHE.

membres absents :

- M. Jean-Paul ALDUY, maire de Perpignan,
- M. Jean-Claude CHAZAL, député, conseiller général de Lozère, *excusé*,
- M. Gilles DUMAS, maire de Fourques (Gard), représenté par son suppléant,
- M. Georges FRECHE, député de l'Hérault, maire de Montpellier, *excusé*,
- M. Alain GIRARD, conservateur en chef des musées du Gard, *excusé*,
- M. Daniel LAROCHE, président de l'association régionale de la Fédération française du paysage, représenté par son suppléant,
- M. Robert LECOUC, maire de Lodève (Hérault), *excusé*,
- M. Michel MOLY, vice-président du Conseil général, maire de Collioure (Pyrénées-orientales), *excusé*,
- M. Laurent SCHNEIDER, chargé de recherches au CNRS, *excusé*,
- M. Daniel TRAVIER, directeur du musée des vallées cévenoles, *excusé*,

assistaient en outre :

- M. Jean-Pierre HEMY, chargé de mission à l'architecture (DRAC)
- Mme Josette CLIER, MM. Yvon COMTE et André SIGNOLES, chargés d'études documentaires, chargés de la protection des immeubles au titre des M.H (Conservation Régionale des Monuments Historiques) ;

et pour les dossiers les concernant :

- Mme Marie COSTA et M. Jean-François CLAVIER, représentant le conseil général des Pyrénées-Orientales
- M. Christian TURREL, maire de LOUPIAN (Hérault)
- M. Ariel BALMASSIERE, propriétaire de la maison 2 rue Port Royal à Uzès (Gard)
- M. Thierry CHALLIER et Jean-Luc BERNET, adjoints au maire de Vauvert (Gard)
- M. Bernard MAGNE et M. Daniel MICHEL, représentant la SCI propriétaire du château de Montcalm à Vauvert, (Gard)
- MM. Pierre LARGUIER, maire, MM. Frédéric SCHOUBYE, conseiller municipal, Jacques MINE et Christophe DUMAS représentant l'A.S.P.P.A.H. pour l'église de BELVEZET (Gard)
- M. Robert BOURRIER, ABF, SDAP du Gard
- M. Raymond HERVIEU et Mme Muriel SAINT-SARDOS, SDAP de l'Hérault.



Il est procédé à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance de la commission régionale du patrimoine et des sites puis à l'examen des dossiers inscrit à l'ordre du jour.

## \* avis :

- l'**architecte en chef des monuments historiques** : M. J.F. Grange-Chavanis remarque la qualité de ce bel immeuble et souhaite outre la protection proposée une **inscription** de l'ensemble, intérieurs compris.
- l'**architecte des bâtiments de France**, M. Dreyfus, est **favorable** à la proposition du rapporteur ,
- le **conservateur du patrimoine**, L. Hugues insiste sur le caractère unique de cet hôtel à Nîmes et fait remarquer le traitement des boutiques situées en rez-de-chaussée alors qu'il est situé en secteur sauvegardé, il est favorable au **classement** des façades et toitures et de l'escalier et à l'**inscription** de l'hôtel en totalité.

R. Jourdan et J. Baissette souhaitent connaître la position des propriétaires ? Il s'agit en fait d'une demande de Xavier Gutherz, ancien propriétaire; les acquéreurs n'ont pas manifesté d'opposition. X. Gutherz indique que deux sur cinq sont favorables au classement.

L. Hugues signale les menuiseries et évoque le problème des devantures de boutiques et de leur contrôle en secteur sauvegardé et aux abords de monuments historiques.

Ch. Pierrot estime que l'inscription est en effet un peu insuffisante et partage l'avis de l'inspecteur.

\* **vote** : la commission se prononce à l'unanimité pour l'**inscription** en totalité et pour le classement de l'ensemble des façades et des toitures et de l'escalier.

Le projet d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, préalable à la poursuite de la procédure de classement partiel, sera soumis à Monsieur le Préfet de la région.



30 Gard - VAUVERT : - domaine du château de Montcalm.

\* **présentation** : J. Clier

(cf. fiche)

*propriété privée, propriétaire représenté demandeur de la protection ; la municipalité propriétaire de l'école est représentée, l'évêché propriétaire de la chapelle a donné par écrit un avis favorable à sa protection.*

*proposition du rapporteur : inscription du château, de la chapelle et du rendez vous de chasse en totalité et inscription des façades et toitures des autres édifices(chais, école, ancien château d'eau, écuries, logements).*

## \* avis :

- l'**architecte en chef des monuments historiques** : M. J.F. Grange-Chavanis est **défavorable** à cette protection. La qualité architecturale de la construction n'est pas à la hauteur des ambitions du commanditaire, il est en état de ruine, remanié, tout au plus pittoresque. La chapelle peut être inscrite.
- l'**architecte des bâtiments de France**, M. Bourrier estime que cette proposition de protection nécessite un **débat** devant la présente commission.
- le **conservateur du patrimoine**, L. Hugues, donne un avis favorable à l'**inscription** du château et de la chapelle : les commanditaires, les Noilly-Prat ont eu le bon goût de faire appel à un bon architecte. Mais il se déclare peu convaincu par les annexes qui ne sont pas d'un bon niveau architectural et remaniées. Il regrette la disparition du mobilier et la vente de la serre.
- le **conservateur régional de l'inventaire**, représenté par JL Libourel note l'intérêt historique mais devant l'état aujourd'hui médiocre des bâtiments, considère que ce domaine n'est pas comparable avec d'autres

beaucoup plus intéressants (cf. château d'Espeyran à Saint-Gilles du Gard) : il est **défavorable** à cette protection.

Le représentant de la commune, M. Challier note que le POS est en cours de révision sur cette zone avec deux modifications : un carrefour en rond-point au Sud et l'extension mesurée du hameau sur sa partie nord. Une réflexion est engagée sur les mas et les hameaux de Gallician et de Montcalm. La commune s'interroge sur les effets de la protection sur ces projets.

M. Bernet rappelle que la commune avait demandé un report du dossier pour mieux le préparer et regrette ce qu'il qualifie de "précipitation" et aurait souhaité en savoir plus sur les conséquences de la protection. Il a conscience de la valeur de ce patrimoine mais distingue le château et la chapelle des autres bâtiments. La commune est d'accord pour une action de mise en valeur sur la chapelle et souhaite un partenariat. Il formule des réserves sur la mise en culture du domaine qui occupe aujourd'hui une superficie considérable.

M. Magne, propriétaire, précise que lorsqu'il a vendu la serre à la ville de Marseille (en relation avec Mme Edmonde Charles-Roux) en 1983, il s'agissait de sauver cet élément menacé. Il a acheté le château en 1978 et a formé une SARL et une SCI qui portent un projet de reconstruction pour un complexe locatif dont le permis de construire a été accordé.

N. Bouyala interroge les représentants de la municipalité : compte tenu du fait que la mairie a signé le permis en 1994, comment conçoivent-ils ce projet dans son développement ?

Mme Baissette demande ce que recouvrent les deux sociétés propriétaires : M. Magne répond que la SARL correspond au programme commercialisé.

J.L. Rebiere fait remarquer qu'il ajoute un étage et M. Magne répond que c'est pour compenser la perte de volumes disparus et pour assurer l'équilibre financier du projet. L. Hugues signale que si le pétitionnaire transforme le bâtiment en ajoutant un niveau, il est difficile de le protéger. Il demande ce que devient l'espace de la serre. M. Magne répond que ce sera une salle de restaurant avec une petite serre au-dessus. L. Hugues ajoute qu'il change d'avis si on n'a pas l'assurance du retrait du permis actuel : on peut faire un permis modificatif.

R. Jourdan fait remarquer que si l'on protège le château en tant que ruine, on ne peut pas le reconstruire. Pour lui, ce projet semble en contradiction avec la protection mais pour M. Magne, il est simplement adapté à la vie actuelle avec une répartition plus homogène des volumes. R. Jourdan répète que si le château est protégé, il faut revoir le projet architectural avec une discussion préalable pour garder l'authenticité.

R. Bourrier confirme que le permis a été accordé après modifications par le SDA (consulté car Montcalm fait partie du site inscrit de la Camargue) car il s'agissait avant tout d'éviter la ruine totale de cet édifice.

R. Jourdan demande que l'on se prononce sur l'intérêt patrimonial mais pour N. Bouyala, celui-ci est difficilement dissociable du projet.

M. Gintrand estime que l'on ne dispose pas d'assez d'éléments sur le projet : il faut attendre pour prendre une décision.

M. Esteben fait remarquer la place particulière de ce hameau dans le paysage de la petite Camargue, rendu lisible par la silhouette du château, il est très sensible à l'aspect d'« utopie agricole » et signale l'intérêt du programme agricole. Ce lieu est inscrit au titre des sites mais il faudrait élargir la protection. J. Baissette note l'intérêt du domaine dans sa globalité et propose soit de tout protéger ou bien de rien protéger.

J.L. Libourel reconnaît l'intérêt historique mais s'oppose à la protection en raison du caractère très limité de l'intérêt patrimonial.

\* **vote** : la commission rejette l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'ensemble du domaine selon la proposition du rapporteur par 10 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

Elle se prononce pour l'**inscription** sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en totalité de

- la chapelle par 12 voix pour et 4 abstentions

- et du rendez-vous de chasse, par 5 voix pour, 3 contre et 8 abstentions

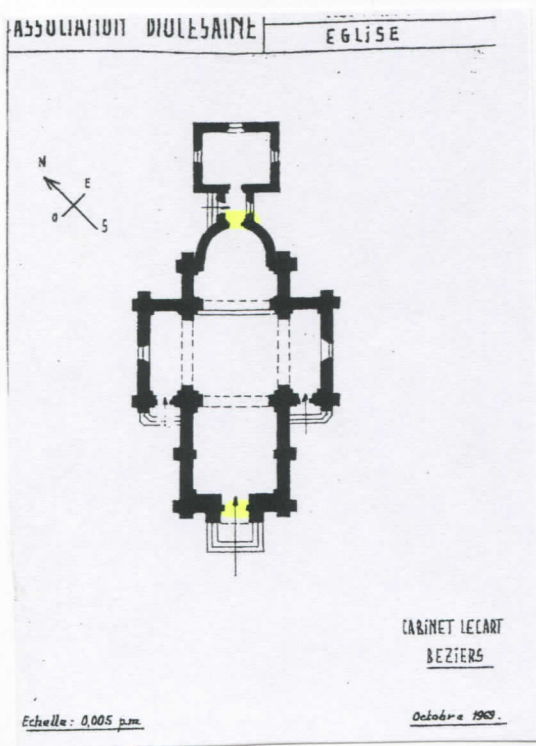
- et rejette la protection des restes du château par 7 voix contre, 5 pour et 4 abstentions.

Vitraux signés E. DIDRON 1886 :

Au-dessus de la porte d'entrée : Saint Lazare  
débarque en Provence avec ses deux sœurs

Dans le chœur:  
Saint Lazare évêque d'Autun

Clichés : Josette CLIER  
CRMH MONTPELLIER 2000



Vitraux signés E. DIDRON 1886 :

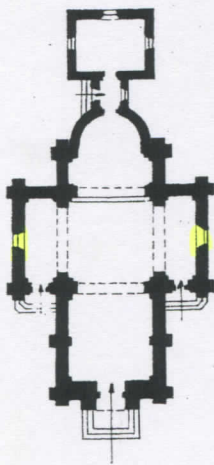
Transept Nord-Ouest: Saint Lazare  
Evêque de Marseille bénit la population locale

Transept Sud-Est:  
Sainte Marthe dompte la Tarasque

Clichés : Josette CLIER  
CRMH MONTPELLIER 2000



ASSOCIATION DIULESAINTE | EGLISE



CABINET LECART  
BEZIERS

Echelle : 0,005 p.m.

Octobre 1903.